

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 55

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 7 janvier 2019 à 10h00 au 13 janvier 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec questions.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots

Le 1^{er} gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 séjour de 2 jours et 1 nuit pour 4 personnes à Disneyland Paris »** d'une valeur unitaire de 1085 euros

Le séjour comprend :

- L'accès aux 2 parcs pour 4 personnes pendant 2 jours
- L'hébergement à l'hôtel SANTA FE pendant 1 nuit pour 4 personnes
- La pension complète (hors boissons).

Séjour valable jusqu'au 6 janvier 2020 selon disponibilités.

Le gagnant devra impérativement être majeur.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et ses accompagnateurs devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu du séjour.

Du 2^{ème} au 3^{ème} le gagnant tiré au sort remporte :

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- **1 lot « 2 entrées 1 journée pour le Parc Disneyland Paris »** d'une valeur unitaire de 180 euros

Chaque entrée valable jusqu'au 6 janvier 2020 et pour 1 personne donne accès pendant 1 journée aux 2 parcs Disneyland Paris.

Le gagnant devra impérativement être majeur.

Tous les autres frais occasionnés lors de la visite du parc, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de la visite du parc. Le gagnant et ses accompagnateurs devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le parc.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.